

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

04/370 du 13/04/84
DECRET N° /MEN/UMNG/SG/DPAAD

Portant titularisation de Monsieur MASSALA Romain, Maître-Assistant Stagiaire de 1ère classe en service à l'Université Marien NGOUABI.

S. F.

VISAS/

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

C. E.

RECT/UMNG

VFFP

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 Portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1975 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatifs aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- VU le Décret 62/130/1F du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret 83/074 du 28 Janvier 1983 portant intégration et nomination de l'intéressé dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU l'Arrêté 1007 du 21 Janvier 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

.../...

D É C R E T

Article 1er : Monsieur MASSALA Romain, Maître-Assistant Stagiaire de 1ère classe, indice 1500 pour compter du 19 Novembre 1981 en service à l'Université Marien NGOUABI est titularisé et no ~~ré~~ au 1er échelon de son grade, indice 1790.

Article 2 : Le Présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 19 Novembre 1983, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 13 AVRIL 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine ADINGA-CEA.-

Le Ministre des Finances

ITINI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS/

PM/CAB	1
MEN/CAB	1
SGCM/BC	1
DPAAD	4
UM/NG	10
AC	1
DAF/SCLDE	3
F S	1
DGTFF	2
JORPC	1
INTERESSE	1

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-